

GRILLE DES USAGES ET NORMES

IDENTIFICATION DE LA ZONE		RB-1	RB-2	RB-3	RB-4	RB-5	RB-6	RB-7
U S A G E S P E R M I S ●	RÉSIDENTIEL							
	HABITATION UNIFAMILIALE							
	- Isolée							
	- Jumelée							
	- En rangée d'au plus deux (2) étages							
	- Appartement jardin d'au plus deux (2) étages							
	HABITATION BIFAMILIALE							
	- Isolée	●	●	●	●	●	●	●
	- Jumelée	●	●	●	●	●	●	●
	- En rangée d'au plus trois (3) étages							
	HABITATION MULTIFAMILIALE							
	- De trois (3) étages à au plus cinq (5) étages							
	- De six (6) étages à au plus huit (8) étages							
- De neuf (9) étages à au plus quinze (15) étages								
- De seize (16) étages à au plus vingt (20) étages								
HABITATION MIXTE								
N O R M E S	IMPLANTATION DES BÂTIMENTS EN m							
	MARGE DE REcul AVANT MINIMUM HABITATION ISOLÉE	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57
	MARGE DE REcul AVANT MINIMUM HABITATION JUMELÉE	6,09	6,09	6,09	6,09	6,09	6,09	6,09
	MARGE DE REcul AVANT MIN. HABITATION EN RANGÉE							
	MARGE DE REcul ARRIÈRE MINIMUM							
	- En mètres							
	- En pourcentage (%) de la profondeur du terrain	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
	MARGES DE REcul LATÉRALES MINIMUM HAB. ISOLÉE							
	- Première latérale	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96
	- Deuxième latérale	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96
	- Si terrain de coin (côté rue)	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57
	MARGES DE REcul LATÉRALES MINIMUM HAB. JUMELÉE							
	- Première latérale	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96
	- Deuxième latérale	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96	3,96
	- Si terrain de coin (côté rue)	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57
	MARGES DE REcul LATÉRALES MIN. HAB. BIFAMILIALE (RANGÉE)							
	- Si deux (2) étages (Premier et deuxième latérales)							
	- Si trois (3) étages (Premier et deuxième latérales)							
	- Si terrain de coin (côté rue)							
	RAPPORTS							
	COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL (CES) (Maximum)	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
	COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL (COS) (MIN / MAX)	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0
	DIMENSIONS DES TERRAINS EN m							
	SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN (m ²) (HAB. ISOLÉE)	464,5	464,5	464,5	464,5	464,5	464,5	464,5
	FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN INTÉRIEUR (HAB. ISOLÉE)							
- Régulier	18,59	18,59	18,59	18,59	18,59	18,59	18,59	
- Irrégulier	12,19	12,19	12,19	12,19	12,19	12,19	12,19	
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN DE COIN (HAB. ISOLÉE)	19,2	19,2	19,2	19,2	19,2	19,2	19,2	
SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN (m ²) (HAB. JUMELÉE)	882,55	882,55	882,55	882,55	882,55	882,55	882,55	
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN INTÉRIEUR (HAB. JUMELÉE)								
- Régulier	29,26	29,26	29,26	29,26	29,26	29,26	29,26	
- Irrégulier	19,05	19,05	19,05	19,05	19,05	19,05	19,05	
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN DE COIN (HAB. JUMELÉE)	29,87	29,87	29,87	29,87	29,87	29,87	29,87	
SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN (m ²) (HAB. EN RANGÉE)								
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN INTÉRIEUR (HAB. EN RANGÉE)								
- Régulier								
- Irrégulier								
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN DE COIN (HAB. EN RANGÉE)								
NORMES SPÉCIALES								
NORMES SPÉCIALES								
N O T E S								

GRILLE DES USAGES ET NORMES

IDENTIFICATION DE LA ZONE		RB-8	RB-9	RB-10	RB-11	RB-12	RB-13	RB-14
U S A G E S P E R M I S ●	RÉSIDENTIEL							
	HABITATION UNIFAMILIALE							
	- Isolée							
	- Jumelée							
	- En rangée d'au plus deux (2) étages							
	- Appartement jardin d'au plus deux (2) étages							
	HABITATION BIFAMILIALE							
	- Isolée	●	●	●	●	●	●	●
	- Jumelée	●	●	●	●	●	●	●
	- En rangée d'au plus trois (3) étages							
	HABITATION MULTIFAMILIALE							
	- De trois (3) étages à au plus cinq (5) étages							
	- De six (6) étages à au plus huit (8) étages							
- De neuf (9) étages à au plus quinze (15) étages								
- De seize (16) étages à au plus vingt (20) étages								
HABITATION MIXTE								
N O R M E S	IMPLANTATION DES BÂTIMENTS EN m							
	MARGE DE REcul AVANT MINIMUM HABITATION ISOLÉE	4,57	6,09	6,09	6,09	4,57	4,57	4,57
	MARGE DE REcul AVANT MINIMUM HABITATION JUMELÉE	6,09	6,09	6,09		6,09	6,09	6,09
	MARGE DE REcul AVANT MIN. HABITATION EN RANGÉE							
	MARGE DE REcul ARRIÈRE MINIMUM							
	- En mètres		9,14	9,14	9,14			
	- En pourcentage (%) de la profondeur du terrain	25%				25%	25%	25%
	MARGES DE REcul LATÉRALES MINIMUM HAB. ISOLÉE							
	- Première latérale	3,96	1,98	1,98	1,98	3,96	3,96	3,96
	- Deuxième latérale	3,96	3,65	3,65	3,65	3,96	3,96	3,96
	- Si terrain de coin (côté rue)	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57	4,57
	MARGES DE REcul LATÉRALES MINIMUM HAB. JUMELÉE							
	- Première latérale	3,96	3,96	3,96		3,96	3,96	3,96
	- Deuxième latérale	3,96	3,96	3,96		3,96	3,96	3,96
	- Si terrain de coin (côté rue)	4,57	4,57	4,57		4,57	4,57	4,57
	MARGES DE REcul LATÉRALES MIN. HAB. BIFAMILIALE (RANGÉE)							
	- Si deux (2) étages (Premier et deuxième latérales)							
	- Si trois (3) étages (Premier et deuxième latérales)							
	- Si terrain de coin (côté rue)							
	RAPPORTS							
	COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL (CES) (Maximum)	40%	35%	35%	35%	40%	40%	40%
	COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL (COS) (MIN / MAX)	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0
	DIMENSIONS DES TERRAINS EN m							
SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN (m ²) (HAB. ISOLÉE)	464,5	557,4	557,4	557,4	464,5	464,5	464,5	
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN INTÉRIEUR (HAB. ISOLÉE)								
- Régulier	18,59	18,28	18,28	18,28	18,59	18,59	18,59	
- Irrégulier	12,19	12,19	12,19	12,19	12,19	12,19	12,19	
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN DE COIN (HAB. ISOLÉE)	19,2	19,81	19,81	19,81	19,2	19,2	19,2	
SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN (m ²) (HAB. JUMELÉE)	882,55	882,55	882,55		882,55	882,55	882,55	
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN INTÉRIEUR (HAB. JUMELÉE)								
- Régulier	29,26	28,95	28,95		29,26	29,26	29,26	
- Irrégulier	19,05	19,05	19,05		19,05	19,05	19,05	
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN DE COIN (HAB. JUMELÉE)	29,87	30,48	30,48		29,87	29,87	29,87	
SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN (m ²) (HAB. EN RANGÉE)								
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN INTÉRIEUR (HAB. EN RANGÉE)								
- Régulier								
- Irrégulier								
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN DE COIN (HAB. EN RANGÉE)								
NORMES SPÉCIALES								
NORMES SPÉCIALES								
N O T E S								

GRILLE DES USAGES ET NORMES

IDENTIFICATION DE LA ZONE		RB-15	RB-16	RB-17	RB-18	RB-19		
U S A G E S P E R M I S ●	RÉSIDENTIEL							
	HABITATION UNIFAMILIALE							
	- Isolée							
	- Jumelée							
	- En rangée d'au plus deux (2) étages							
	- Appartement jardin d'au plus deux (2) étages							
	HABITATION BIFAMILIALE							
	- Isolée	●	●					
	- Jumelée	●			●	●		
	- En rangée d'au plus trois (3) étages			●				
	HABITATION MULTIFAMILIALE							
	- De trois (3) étages à au plus cinq (5) étages							
	- De six (6) étages à au plus huit (8) étages							
	- De neuf (9) étages à au plus quinze (15) étages							
- De seize (16) étages à au plus vingt (20) étages								
● HABITATION MIXTE								
N O R M E S	IMPLANTATION DES BÂTIMENTS EN m							
	MARGE DE REcul AVANT MINIMUM HABITATION ISOLÉE	6,09	6,09					
	MARGE DE REcul AVANT MINIMUM HABITATION JUMELÉE	6,09			4,57	4,57		
	MARGE DE REcul AVANT MIN. HABITATION EN RANGÉE			4,57				
	MARGE DE REcul ARRIÈRE MINIMUM							
	-En mètres	9,14	9,14	9,14	3,05	3,05		
	-En pourcentage (%) de la profondeur du terrain							
	MARGES DE REcul LATÉRALES MINIMUM HAB. ISOLÉE							
	-Première latérale	1,98	1,98					
	-Deuxième latérale	3,65	3,65					
	- Si terrain de coin (côté rue)	4,57	4,57					
	MARGES DE REcul LATÉRALES MINIMUM HAB. JUMELÉE							
	-Première latérale	3,96			1,98	1,98		
	-Deuxième latérale	3,96			2,29 (28)	2,29 (28)		
	- Si terrain de coin (côté rue)	4,57			4,57	4,57		
	MARGES DE REcul LATÉRALES MIN. HAB. BIFAMILIALE (RANGÉE)							
	- Si deux (2) étages (Premier et deuxième latérales)			1,98				
	- Si trois (3) étages (Premier et deuxième latérales)			2,29				
	- Si terrain de coin (côté rue)							
	RAPPORTS							
	COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL (CES) (Maximum)	35%	35%	35%	35%	35%		
	COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL (COS) (MIN / MAX)	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0	0,8 @ 1,0		
	DIMENSIONS DES TERRAINS EN m							
	SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN (m ²) (HAB. ISOLÉE)	557,4	557,4					
	FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN INTÉRIEUR (HAB. ISOLÉE)							
	- Régulier	18,28	18,28					
	- Irrégulier	12,19	12,19					
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN DE COIN (HAB. ISOLÉE)	19,81	19,81						
SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN (m ²) (HAB. JUMELÉE)	882,55			882,55	882,55			
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN INTÉRIEUR (HAB. JUMELÉE)								
- Régulier	28,95			28,95	28,95			
- Irrégulier	19,05			19,05	19,05			
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN DE COIN (HAB. JUMELÉE)	30,48			30,48	30,48			
SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN (m ²) (HAB. EN RANGÉE)			1625,75					
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN INTÉRIEUR (HAB. EN RANGÉE)								
- Régulier			34,75					
- Irrégulier								
FAÇADE MINIMUM D'UN TERRAIN DE COIN (HAB. EN RANGÉE)								
NORMES SPÉCIALES								
NORMES SPÉCIALES			(27)					
N O T E S	(27) Quatre (4) est le nombre maximum d'unités pour chaque habitation en rangée.							
	(28) Pour un bâtiment de trois (3) étages seulement.							